



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

**70^e SESSION DU COMITE EXECUTIF
DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE (EXCOM)**

Genève, du 07 au 11 Octobre 2019

DÉCLARATION DE LA CÔTE D'IVOIRE

Genève, le 07 octobre 2019

**Orateur : S.E.M. Marcel AMON-TANOH
Ministre des Affaires Etrangères**

Monsieur le Président,

Je voudrais, au nom de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, adresser mes félicitations au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, Monsieur Filippo GRANDI, pour la tenue de ce segment de haut niveau sur l'apatridie, et le choix des panelistes qui ont su, avec brio, aborder cette problématique.

Je saisis cette occasion pour rappeler à cette tribune que mon pays, la Côte d'Ivoire, a abrité, en février 2015, une conférence ministérielle sur l'apatridie en Afrique de l'Ouest, qui a abouti à l'adoption de la Déclaration des Ministres des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sur l'éradication de l'apatridie dite « déclaration d'Abidjan ».

Cette Déclaration, à travers les 25 mesures spécifiques qu'elle recommande, constitue un instrument majeur et décisif dans la lutte contre ce phénomène dans la sous-région.

Monsieur le Président,

Au moment où nous marquons un arrêt pour faire le bilan de la campagne d'éradication de l'apatridie d'ici 2024, il me plait de rappeler que, s'inscrivant dans cette vision commune, le Gouvernement ivoirien a mené un ensemble d'actions dont je ne citerai que les plus significatives, à savoir :

- l'adoption et la mise en œuvre d'une loi spéciale d'acquisition de la nationalité ivoirienne par simple déclaration, qui a profité directement à plus de 16.000 descendants d'immigrés et par extension à leurs familles, soit plus de 45.000 personnes ;
- la mise en œuvre d'une procédure spéciale de déclaration à l'état civil pour les élèves du primaire démunis d'extrait d'acte de naissance, donc à risque d'apatridie sur le long terme, qui s'est soldée par un excellent résultat de 630.000 actes de naissance délivrés ;
- le lancement d'une étude qualitative et quantitative sur la population cible des apatrides et personnes à risques

d'apatridie en Côte d'Ivoire. Cette opération devrait permettre, outre l'identification des zones et des groupes de populations affectées par ce phénomène, de parvenir à l'établissement de données statistiques, en vue de l'élaboration d'une stratégie adaptée ;

- le lancement d'un vaste projet de modernisation de l'état civil avec comme premiers jalons, déjà franchis, l'adoption d'une nouvelle loi qui réforme et amende entièrement les textes actuels régissant l'état civil, par la création d'un Registre National des Personnes Physiques (RNPP), et l'attribution d'un numéro national d'identification ;
- l'adoption d'une loi spéciale, qui institue une procédure particulière simplifiée de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité, et de transcription d'actes de naissance, qui accorde l'amnistie aux personnes nées en Côte d'Ivoire qui soit font usage de faux actes d'état civil, soit utilisent des actes d'état civil appartenant à des tiers.

Outre les progrès significatifs réalisés, le Gouvernement ivoirien continue de travailler à l'adoption du Plan d'Action National pour l'éradication de l'apatridie dans les tous prochains mois, avec à la clé, comme action prioritaire, la création des commissions d'éligibilité au statut d'apatride, et de recours pour une meilleure appropriation des Conventions de 1954 et 1961, auxquelles notre pays a adhéré en 2013.

Les 28 et 29 novembre 2018, suite à la signature par le Président de la République d'une ordonnance d'amnistie le 06 août 2018, ratifiée par la loi n°2018-980 du 27 décembre 2018, notre pays, avec l'appui du HCR, a organisé une réunion régionale sur la recherche de solutions durables pour les réfugiés ivoiriens dans la sous-région. Cette rencontre a abouti à l'adoption d'une feuille de route, qui met un accent particulier sur la promotion du rapatriement et l'intégration locale.

Monsieur le Président

Tous ces efforts conjugués ont favorisé le retour, au titre de l'année 2019, de 1758 de nos compatriotes. A ce jour, sur les 300 000 Ivoiriens qui ont trouvé refuge hors de nos frontières,

suites aux crises qu'a connues notre pays, environ 278 000 sont de retour, soit plus de 90%.

Avec la poursuite du dialogue politique, l'amélioration de l'environnement sécuritaire et des droits de l'homme, la croissance économique soutenue avec un taux de plus de 8% par an depuis 2012, et le vaste programme social du Gouvernement d'un montant initial de 727,7 milliards de FCFA (1,455 milliard de dollars US) porté à 1.000 milliards de FCFA (2 milliards de dollars US), toutes les conditions sont réunies pour un retour durable et une réintégration réussie de nos concitoyens rentrés d'exil. Eu égard à ce qui précède, je voudrais, au nom du Gouvernement ivoirien, avec à sa tête le Président de la République, Son Excellence Monsieur ALASSANE OUATTARA, inviter la communauté internationale et les principaux pays d'asile de nos compatriotes à s'inscrire résolument dans le processus déjà engagé, pour aboutir à l'invocation de la clause de cessation de statut de réfugié ivoirien. Cette requête relève de la volonté des autorités ivoiriennes de renforcer le « vivre ensemble » dans notre pays.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire, fidèle à sa politique d'hospitalité légendaire, continue d'accueillir sur son sol des personnes en quête de sécurité, de protection et d'une vie paisible. Ainsi, ce sont 1977 réfugiés de 27 nationalités qui continuent de bénéficier de l'aide et de l'assistance de la Côte d'Ivoire, avec l'appui du HCR.

A ces réfugiés, notre pays a délivré au cours de cette année, des cartes d'identité biométriques, tenant lieu de titres de séjour, d'une durée de validité de 5 ans. Cette opération a nécessité une subvention de l'Etat de Côte d'Ivoire à hauteur de 300.000.000 FCFA, soit 600.000 dollars américains.

Par ailleurs, les réfugiés ont été enrôlés au système de la Couverture Maladie Universelle, qui leur donnera accès, dès janvier 2020, aux soins de santé à un tarif social au même titre que les nationaux. Outre la gratuité de l'école primaire, les réfugiés admis aux examens sont affectés dans les établissements publics, et même dans des écoles d'excellence, pour alléger la pression financière sur les parents.

Dans le cadre du thème de l'Union Africaine consacré cette année aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux rapatriés, le Gouvernement ivoirien a financé, à hauteur de 20.000.000 FCFA, soit 40.000 dollars américains, un programme d'activités à leur intention.

Toutes ces actions sont la preuve de la volonté et de l'engagement de mon pays à s'approprier le Pacte Mondial pour les Réfugiés, dans toutes ses composantes.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je voudrais d'une part, réitérer la gratitude du Gouvernement et du peuple ivoiriens au HCR, pour son appréciable appui à la mise en œuvre de tous ces programmes au profit des personnes sous son mandat, et d'autre part, lancer un appel à la Communauté internationale, pour le renforcement de la solidarité et de la coopération internationales, en vue de soutenir davantage toutes les initiatives novatrices du HCR.

Je vous remercie.